



RAPPORT ANNUEL  
EXERCICE 2008

## SOMMAIRE

Attestation du responsable du rapport financier annuel .....	3
Chiffres clés consolidés .....	4
Evolution du cours de l'action Bernard Loiseau SA.....	5
Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale .....	6
Résultats des cinq derniers exercices .....	21
Rapport du Président du Conseil d'administration .....	22
Etats financiers consolidés et notes.....	27
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	50
Comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA et annexe.....	52
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	64
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	66
Rapport des Commissaires aux comptes traitant des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière .....	69
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'opération projetée de réduction de capital annulation d'actions achetées .....	71
Rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achats d'actions .....	72
Texte des projets de résolutions .....	75

**BERNARD LOISEAU SA**  
**Société Anonyme au capital de 1 790 125 €**  
**Siège Social : 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu**  
**Dijon B 016 050 023**

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Bernard Loiseau SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 5) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saulieu le 20 avril 2009.

Président du Conseil d'administration  
Dominique Loiseau

## GROUPE BERNARD LOISEAU

### CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES *(EN MILLIERS EUROS)*

	<b>31 DECEMBRE 2008</b>	<b>31 DECEMBRE 2007</b>
	<b>IFRS</b>	<b>IFRS</b>
Chiffre d'affaires	8 434	8 206
Résultat opérationnel	-369	55
Résultat net	-235	141
Capital social	1 790	1 790
Capitaux propres	10 596	10 930
Dettes financières à plus d'un an	398	490
Actifs non courants	9 054	9 547
Trésorerie nette	2 403	2 760
Endettement financier net	0	0
Total bilan	12 827	13 285
Dividendes	0	71
Bénéfice net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	-0.17€	0.10€

Evolution du cours de l'action Bernard Loiseau SA de janvier à décembre  
2008

<b>Date</b>	<b>Cours moyen</b>	<b>Plus haut</b>	<b>Plus bas</b>	<b>Volume des titres échangés par mois</b>	<b>Capitaux échangés par mois (€)</b>
janv-08	6,64	7,20	6,20	6,61	12 179
févr-08	6,08	6,55	6,21	6,39	8 034
mars-08	6,27	6,39	6,10	6,26	1 762
avr-08	6,14	6,40	6,05	6,15	8 534
mai-08	6,53	6,85	6,34	6,54	14 981
juin-08	6,59	6,85	6,41	6,58	2 950
juil-08	6,50	6,65	6,30	6,52	4 680
août-08	6,53	6,60	6,40	6,53	8 334
sept-08	6,26	6,58	5,86	6,26	4 426
oct-08	5,79	5,92	5,60	5,78	8 936
nov-08	5,64	6,11	5,19	5,65	8 331
déc-08	5,69	5,84	5,49	5,69	5 854

Place de cotation des actions : Bourse de Paris – Eurolist Compartiment C  
Code SICOVAM : 6696 Code REUTER : BDLU.PA

# Rapport du conseil d'administration de BERNARD LOISEAU S.A.

## à l'Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ainsi que nous en font obligation la loi et nos statuts, à l'effet de soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires :

- après lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du code de commerce,
- l'affectation du résultat,
- les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008,
- le renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions,
- le renouvellement de mandats d'administrateurs,
- la nomination des commissaires aux comptes,
- les pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires :

- l'annulation des actions auto détenues par la société,
- la modification de l'article 15 des statuts,
- les pouvoirs pour les formalités.

Au présent rapport est annexé, conformément aux articles R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

## **A. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

### **1.1 Normes IFRS pour les états financiers consolidés :**

#### **Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

#### **Nouvelles normes et interprétations applicables en 2008**

Le groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et qui sont disponibles sur le site internet : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 (reclassement des actifs financiers) entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2008 ainsi que la nouvelle interprétation IFRIC 14 (Ecrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions) devenue applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux amendements et de cette nouvelle interprétation IFRIC n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes et/ou la position financière du groupe, ce dernier n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces nouveaux textes.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire en 2008, en particulier la norme IFRS 8 : Information sectorielle (« management approach »).

La norme IFRS 8, qui sera appliquée à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2009, impliquera une présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du groupe, et remplacera les dispositions relatives à la détermination des secteurs du premier niveau (secteurs géographiques) et de second niveau (secteurs d'activité). L'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sur la position financière de la société et un impact très limité sur l'information financière du groupe des prochains exercices.

Outre la norme IFRS 8, les autres textes qui n'ont pas encore été adoptés en Europe ou que le groupe n'a pas décidé d'appliquer par anticipation en 2008 sont les suivants :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers (introduction du résultat global « comprehensive income »)
- IAS 23 : Amendement d'IAS 23 relatif à la comptabilisation des coûts d'emprunts
- IAS 27 révisée : Norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- IAS 32 et IAS 1 : Amendements relatifs aux « puttable financial instruments and obligations arising on liquidation »
- IAS 39 : Amendement relatifs aux éléments éligibles à la couverture
- IFRS 1 révisée : Révision de la structure de la norme IFRS 1
- IFRS 1 / IAS 27 : Amendements relatifs au coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée
- IFRS 2 : Amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations
- IFRS 3 révisée : Norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- Annual improvements : Améliorations annuelles portées à différentes normes
- IFRIC 11 : Plans d'options au sein d'un groupe
- IFRIC 12 : Concessions de services publics
- IFRIC 13 : Programmes de fidélité clients
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution en nature aux actionnaires
- IFRIC 18 : Comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs

La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, proposera essentiellement de modifier l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (Etat de résultat global, « Statement of comprehensive income ») regroupant le compte de résultat actuel et les charges et produits enregistrés en capitaux propres. Elle exigera par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par les autres textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

## **1.2 Référentiel comptable français pour les comptes sociaux :**

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- aux règlements ultérieurs applicables du CRC, ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

## **B. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE**

### **1. Faits marquants**

- L'année a été, comme dans beaucoup de secteurs d'activité, et plus particulièrement dans l'hôtellerie et la restauration affectée par la crise économique. Après un début d'année correct et un très bon été, la conjoncture a commencé à se dégrader à l'automne, avec une forte baisse de fréquentation notamment à Saulieu en novembre et décembre 2008, ce qui a eu un effet directement négatif sur le résultat.

- Dans ce contexte dégradé, le groupe Bernard Loiseau a néanmoins continué d'innover, en ouvrant le premier salon fumoir dans un Relais & Châteaux au Relais Bernard Loiseau début 2008 et la première salle de restaurant privative, au restaurant Tante Marguerite où il est désormais possible de manger et fumer, tout en respectant la nouvelle réglementation.

- Le restaurant de Saulieu a confirmé le maintien de ses 3 étoiles au guide Michelin.

- Au total, sur l'année 2008, le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 2.7%, grâce notamment à l'effet de l'ouverture du restaurant Loiseau des Vignes au 2<sup>ème</sup> semestre 2007.

### **2. Les chiffres clés**

#### **2.1. Données consolidées**

Les comptes 2008, arrêtés par le conseil d'administration, font apparaître :

- Un chiffre d'affaires consolidé de 8 434 K€, contre 8 206 K€ en 2007, soit une augmentation de 2.7%
- Un résultat opérationnel consolidé négatif de -369 K€, contre 55 K€ en 2007
- Et un résultat net consolidé déficitaire de -235 K€, contre 141 K€ de bénéfice en 2007.

#### **Contribution au résultat net de chaque pôle géographique en K Euros**

<b>Pôle géographique</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Bourgogne	-382	-143
Paris	+147	+284
Résultat net consolidé	-235	+141

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie et restauration à Saulieu,
- l'activité de Consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau,
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2007.

Le pôle géographique Bourgogne contribue négativement au résultat du groupe. La baisse de fréquentation constatée au 4<sup>ème</sup> trimestre sur le pôle Bourgogne de 9% a eu un impact négatif direct sur le résultat du groupe. Par ailleurs, le restaurant Loiseau des Vignes a réalisé un bon démarrage, en contribuant positivement au résultat net du groupe dès la 2<sup>ème</sup> année d'exploitation en 2008.

La proportion des activités de consulting culinaire par rapport au groupe représente 1.6% en 2008.

L'activité des restaurants parisiens a baissé de 2.5%, à cause du contexte économique morose, représentant ainsi 28.7% en 2008 contre 29.8% en 2007 du chiffre d'affaires consolidé. Cette baisse de contribution est due à la variation du périmètre, suite à l'ouverture du restaurant Loiseau des Vignes.



La situation financière est toujours très saine, avec une trésorerie nette de 2 403 K€ au 31 décembre 2008, et un taux d'endettement quasi nul. Le groupe Bernard Loiseau possède donc les moyens de mener les actions nécessaires pour se développer.

## C. SITUATION ET ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BERNARD LOISEAU AU COURS DE L'EXERCICE

### 1. Bernard Loiseau SA

#### 1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net de la société BERNARD LOISEAU SA s'élève à 4 720 K€ en 2008 contre 5 079 K€ en 2007. La ventilation en est présentée ci-dessous :

EN K€	2008	2007	Variation En K€	Variation En %
Restauration	3 078	3 291	-213	-6
Hôtellerie	1 361	1 501	-140	-9
Boutique et produits dérivés	240	236	4	2
Autres	3	7	-4	-57
Rétrocessions internes	23	24	-1	-4
Redevances de location gérance (1)	15	20	-5	-25
<b>TOTAL</b>	<b>4 720</b>	<b>5 079</b>	<b>-359</b>	<b>-7</b>

(1) ces redevances sont versées par BL Organisation, filiale à laquelle BERNARD LOISEAU SA a donné son activité de consulting et droit d'image en location gérance depuis le 1/01/02.

Hors location gérance, le chiffre d'affaires est de 4 705 K€ (il était de 5 059 K€ en 2007).

L'activité Hôtellerie et restauration a baissé de 353 K€, soit une variation annuelle de -7.3% liée à la baisse de la fréquentation du 4<sup>ème</sup> trimestre.

La durée du séjour à l'hôtel est stable par rapport à l'année précédente, grâce aux infrastructures qui permettent un séjour moyennant 2 nuits (spa, piscine, jardin).

#### 1.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est passé de -648 K€ en 2007 à -1 083 K€, soit une baisse de 435 K€.

Cette baisse est liée d'un côté à la baisse du chiffre d'affaires de -359 K€, soit -7% par rapport à 2007, et de l'augmentation des charges de personnel de 326 K€, soit 12.9% par rapport à 2007.

Le retour à l'équilibre et l'augmentation du chiffre d'affaires en deux années consécutives en 2006 et 2007, ont été la concrétisation des objectifs du groupe, et laissaient prétendre que l'année 2008 serait encore meilleure. D'ailleurs, les premiers mois de 2008 ont laissé présager une bonne année, et la saison d'été a été supérieure à l'année précédente à Saulieu.

La conjoncture s'est dégradée de manière plus manifeste et continue à partir de septembre 2008, le décrochement en termes de fréquentation ayant lieu, principalement à Saulieu, en novembre et décembre. Les charges de structure et de personnel notamment n'étant pas ajustables immédiatement – car il faut maintenir la qualité de service alors que le niveau de fréquentation est aléatoire – la baisse de rentabilité du dernier trimestre a pesé sur le résultat d'ensemble.

Les efforts de communication et de gestion se poursuivent afin d'amener la société à son seuil de rentabilité.

### 1.3. Résultat courant

Les charges financières externes sont inexistantes, en l'absence d'emprunt.

Les produits financiers sont constitués principalement des dividendes reçus de la SCI Du Maine pour 900 K€.

Le résultat courant avant impôts s'établit donc à 37 K€ au 31 décembre 2008 contre 202 K€ en 2007.

### 1.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est non significatif.

### 1.5. Résultat net

Le résultat net après impôt de l'exercice est bénéficiaire de 245 K€, contre 288 K€ de bénéfice en 2007.

L'impôt sur les résultats de 199 K€ correspond à :

- Impôts sur les bénéfices	201 K€
<i>(dont 152 K€ de produit d'impôt pour option en 2008 au Carry Back)</i>	
- Dotation provision pour impôt sur bénéfice SA Chez Marius	<u>-2 K€</u>
<b>Impôt sur les bénéfices (produit)</b>	<b>199 K€</b>

### 1.6. Analyse de l'endettement

La société Bernard Loiseau SA n'a pas recours à l'endettement bancaire à moyen et long terme. Au 31 décembre 2008, les dettes financières sont constituées de comptes courants auprès des filiales pour 1 083 K€ et des soldes créditeurs de banque pour 1 K€.

La société bénéficie par ailleurs d'avances accordées par la Coface en 2007 et 2008, au titre d'une assurance prospection pour un montant de 62 K€, comptabilisé en dettes conformément au PCG.

### 1.7. Activité en matière de Recherche et Développement

Néant.

## 2. Les restaurants parisiens

Au total, Tante Marguerite et Tante Louise finissent l'année 2008 par un chiffre d'affaires en baisse de 2% par rapport à 2007.

Par ailleurs, la contribution des deux restaurants parisiens au résultat opérationnel consolidé est positive, et est passée de 367 K€ à 207 K€ en 2008. Le taux de marge brute a légèrement baissé d'un point, à cause de l'augmentation des prix des matières premières.

## 3. B.L. Organisation

L'activité de consulting et de vente de droits d'image s'est élevée en 2008 à 137 K€ contre 189 K€ en 2007. Les contrats Agis et Manotel qui avaient été reconduits fin 2003, avec une révision de leur mode de rémunération, continuent. Cette activité de conseil se reconstruira parallèlement au rayonnement de la marque.

## 4. Société immobilière du Maine

Cette société civile de patrimoine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu. Le résultat de l'exercice est constitué essentiellement des loyers refacturés à Bernard Loiseau SA, sous déduction des amortissements.

## D. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un bénéfice net après impôt de 244 931 €.

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter ce bénéfice en totalité en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2007	0.05 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2006	0.05 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2005	0	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

## E. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions de l'article L356-3, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2008, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers d'une part du capital social et d'autre part des droits de vote aux assemblées générales, savoir :

Plus du dixième : Tocqueville Finance 8, rue Lamennais - 75008 PARIS soit 17,1% du capital et 11,0% des droits de vote.

Plus de la moitié : Dominique LOISEAU et succession 33, rue Gambetta - 21210 SAULIEU, soit 53,4% du capital et 68,0% des droits de vote.

## F. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas des charges et dépenses somptuaires.

## G. DONNEES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations sociales et environnementales, présentées ci-dessous conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce sont relatives au groupe.

### 1. Données sociales

#### 1.1. Effectifs et heures supplémentaires

**Effectif total au 31 décembre 2008 :**

	CDI	CDD	Total
Cadres	14		14
Agents de maîtrise	6		6
Employés	66	5	71
Apprentis		15	15
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>20</b>	<b>106</b>

Soldes des mouvements de personnel dans le groupe (embauches – départs) en 2008 : -5 personnes

Se répartissant comme suit :

- embauches : 195 personnes (dont 124 en CDD)
- départs volontaires ou fin de contrat : 199
- licenciements (pour motifs non économiques) : 1

#### Heures supplémentaires :

Nombre de salariés ayant accompli des heures supplémentaires : 83

Nombre total d'heures supplémentaires accomplies dans l'année : 7 168 heures

L'entreprise applique la modulation du temps de travail sur l'année.

## Main d'œuvre extérieure au groupe :

Nombre de mois de mission d'intérim sur l'année : 0

Durée moyenne des contrats de mission d'intérim en mois : 0

### 1.2. Sauvegarde de l'emploi

Il n'y a pas eu de licenciement économique en 2008 au niveau du groupe Bernard Loiseau.

### 1.3. Temps de travail

#### Organisation du temps de travail :

Temps de travail effectif réel hebdomadaire :

- 1 Employés non cadres : 39 et 35 heures
- 2 Chefs de service : au forfait jours
- 3 Cadres : au forfait jours

#### Temps partiel :

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de salariés travaillant à temps partiel	2	0	2

#### Absentéisme :

	Maladie	Accident du travail ou MP	Maternité et paternité	Autres (hors CP et RTT)	Total
Nombre de jours d'absence	662	247	82	455	1 446
- dont Cadres et Agents de maîtrise	22	215		37	274
- dont Employés	586	32	82	382	1 082
- dont Apprentis	54	0	0	37	91

### 1.4. Rémunérations

#### Salaire moyen :

Montant du salaire brut mensuel moyen :

Cadres :	5 814 €
Agents de maîtrise :	2 920 €
Employés :	1 859 €

#### Epargne salariale :

Il n'y a pas eu d'intéressement ni de participation aux salariés au titre de l'exercice 2008.

### 1.5. Relations professionnelles

#### Institutions représentatives du personnel existantes

En Août 2005, un procès de carence totale aux élections de la délégation unique du personnel a été constaté suite à l'absence des candidatures.

#### Accords collectifs d'entreprise en vigueur

- 1 Accord de réduction et d'organisation du temps de travail
- 2 Accord de participation aux bénéfices

## 1.6. Divers

### Conditions d'hygiène et de sécurité

Nombre d'accidents du travail avec arrêt :	4
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt :	0
Nombre de maladies professionnelles déclarées :	0
Montant des cotisations accidents du travail :	61 772 €

### Formation

Part de la masse salariale consacrée à la formation +20 salariés	1.60%
Part de la masse salariale consacrée à la formation -20 salariés	1.05%
Nombre de salariés ayant bénéficié de la formation	59 salariés
Nombre d'heures de formation suivies	1 290
Nombre de formation en alternance	17

### Œuvres sociales

Budget Œuvres sociales :	445 €
--------------------------	-------

## 2. Données environnementales

Indicateurs environnementaux	Unités	2008
Consommation d'énergie électrique	KWH	1 750 953
Consommation de fuel (chauffage)	m3	56
Consommation de gaz	KWH	405 849
	L	24 029
Consommation d'eau	m3	22 133

Les autres points relevant des décrets des 28 février et 30 avril 2002 concernant les données environnementales sont sans objet.

## H. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Au cours de l'exercice 2008, aucune prise de participation n'a eu lieu.

## I. INFORMATIONS CONCERNANT LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-102-1 du Code de Commerce, et à la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans le rapport annuel sur les rémunérations des mandataires sociaux, nous vous rendons compte ci-après, de l'ensemble des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'Article L 233-16 du Code de Commerce. Ces informations, exprimées en milliers d'euros, respectent la présentation définie par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 (tableau 1 à 7), précisée par la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

**Tableau n°1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribués à chaque dirigeant mandataire social**

	<b>Exercice 2008</b>	<b>Exercice 2007</b>
<b>Madame Dominique Loiseau - Présidente du Conseil d'administration</b>		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	150	174
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Sous total</b>	<b>150</b>	<b>174</b>
<b>Madame Isabelle Proust – Directrice générale et administrateur</b>		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	178	179
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Sous total</b>	<b>178</b>	<b>179</b>
<b>Total</b>	<b>328</b>	<b>353</b>

**Tableau n°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	<b>2008</b>		<b>2007</b>	
	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>
<b>Madame Dominique Loiseau - Présidente du Conseil d'administration</b>				
Rémunération fixe	120	120	120	120
Rémunération variable (1)	50 (3)	25 (4)	Néant (5)	50 (6)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (2)	5	5	4	4
<b>Sous total</b>	<b>175</b>	<b>150</b>	<b>124</b>	<b>174</b>
<b>Madame Isabelle Proust – Directrice générale et administrateur</b>				
Rémunération fixe	120	120	120	120
Rémunération variable (1)	60 (3)	48 (4)	50 (5)	50 (6)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (2)	10	10	9	9
<b>Sous total</b>	<b>190</b>	<b>178</b>	<b>179</b>	<b>179</b>
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>328</b>	<b>303</b>	<b>353</b>

(1) Les critères d'attribution sont expliqués dans la partie (J) de ce rapport.

(2) Les avantages en nature concernent :

- le véhicule de fonction de Madame Loiseau,
- la garantie sociale des chefs et dirigeants des entreprises de Madame Proust,
- les avantages repas en vigueur dans l'activité de l'hôtellerie et restauration.

(3) Montants versés au titre de l'exercice 2007

(4) Montants dus au titre de l'exercice 2008

(5) Montants versés au titre de l'exercice 2006

(6) Montants dus au titre de l'exercice 2007

**Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2008</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2007</b>
<b>Monsieur Patrick Bertron- Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations (1)	106	101
<b>Madame Catherine Loiseau- Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Monsieur François Pierson- Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Monsieur Bernard Clauzel- Administrateur</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

(1) Rémunération perçue exclusivement au titre d'un contrat de travail.

**Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant**

<b>Nom du dirigeant mandataire social</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nature des options (achat ou souscription)</b>	<b>Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés</b>	<b>Nombre d'options attribuées durant l'exercice</b>	<b>Prix d'exercice</b>	<b>Période d'exercice</b>
<b>Néant</b>						

**Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

<b>Nom du dirigeant mandataire social</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nombre d'options levées durant l'exercice</b>	<b>Prix d'exercice</b>
<b>Néant</b>			

**Tableau n°6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe**

<b>Nom du dirigeant mandataire social</b>	<b>Numéro et date du plan</b>	<b>Nb d'actions attribuées durant l'exercice</b>	<b>Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés</b>	<b>Date d'acquisition</b>	<b>Date de disponibilité</b>	<b>Conditions de performance</b>
<b>Néant</b>						

**Tableau n°7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'attribution	Date d'annulation
Néant				

**Tableau n°8 : Suivi des recommandations AFEP-MEDEF**

Le tableau ci-après présente, conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2008 et postérieurement jusqu'à la date de publication du présent rapport annuel au regard des recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	non
<b>Madame Dominique Loiseau</b> Présidente du Conseil d'administration Début de mandat : 1 <sup>er</sup> mars 2003 Fin de mandat : 31 décembre 2012		X		X		X		X
<b>Madame Isabelle Proust</b> Directeur général Début de mandat : 1 <sup>er</sup> juin 2004	X (1)			X		X		X

(1) Le contrat de travail de Madame Proust a été signé avant la publication de la recommandation de l'AMF relative au non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social.

## **J. POLITIQUE DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

La rémunération des dirigeants et des cadres de direction également mandataires sociaux se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, forfaitaire ou proportionnelle au salaire fixe.

Le niveau des ces deux rémunérations est déterminé par le comité des rémunérations et approuvé par le conseil d'administration, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs (marges, résultat, niveau de qualité....)

## **K. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL**

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2008, à l'exception de la société Loiseau des Vignes pour laquelle une assemblée générale extraordinaire a été réunie le 18 juin 2008, et a décidé la poursuite de l'activité. Cependant, la société Loiseau des Vignes est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice 2010, à reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.



## L. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Madame Dominique LOISEAU :  
Présidente du Conseil d'administration  
Date d'entrée en fonction : 1<sup>er</sup> mars 2003  
Administrateur  
Date de nomination : 13 juin 2001  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2012  
Autres mandats exercés actuellement : Présidente de la SAS « Chez Tante Louise »  
Présidente du conseil d'administration de SA « Chez Marius »  
Présidente du conseil d'administration de la SA «Loiseau des Vignes »  
Gérante de la SCI du Maine  
Administrateur de la SAS Newcore

Madame Isabelle PROUST  
Directrice générale de Bernard Loiseau SA  
Date d'entrée en fonction : 1er juin 2004  
Administrateur  
Date de nomination : 30 juin 2005  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2010  
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Chez Marius  
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes  
Gérante de la SARL Au Pays de Bresse  
Présidente de la SAS Newcore

Madame Catherine LOISEAU :  
Administrateur  
Date de nomination : 13 juin 2001  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2012  
Autres mandats exercés actuellement : Gérante de la SARL BL Organisation

Monsieur Patrick BERTRON :  
Administrateur  
Date de nomination : 18 juin 2003  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2008  
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau des Vignes

Monsieur Bernard CLAUZEL :  
Administrateur  
Date de nomination : 18 juin 2003  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2008

Monsieur François PIERSON  
Administrateur  
Date de nomination : 29 juin 2006  
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2008

## **M. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2008 au sein du capital de la société Bernard Loiseau SA en vertu des dispositions précitées est inexistante.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale extraordinaire pouvoir pour procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce.

## **N. ELEMENTS SUCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de Bernard Loiseau SA sont décrites dans la partie (E) du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires, aucune action de concert déclarée, ou réputée.

Hormis l'existence de droits de vote double, les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe enfin aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés en cas de révocation, licenciement ou démission.

## **O. POSSIBILITE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

La société BERNARD LOISEAU SA a repris, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2003, le contrat d'animation qui avait été conclu entre Monsieur Bernard Loiseau es-qualité et la société de bourse PORTZAMPARC, début 1999.

Il apparaît nécessaire de demander à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'acheter et de vendre des actions de la société, aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, afin de continuer à pouvoir :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat d'animation conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;

- remettre des actions pour réaliser des opérations d'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler des actions ainsi rachetées si intérêt il y a.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, l'Assemblée Générale devra donner la possibilité au Conseil d'annuler les actions auto détenues par la société et ce dans le strict respect de la réglementation boursière.

Un rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions, est présenté en dernière partie de ce rapport annuel.

Le descriptif intégral du programme de rachat par la société de ses propres actions, qui sera soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2009 est disponible sur le site Internet de la société : [www.bernard-loiseau.com](http://www.bernard-loiseau.com)

## **P. GESTION DES RISQUES**

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

### **Risque de taux d'intérêt**

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit ne représente que 452 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les deux emprunts souscrits étant respectivement à taux fixe à 3.55% et 3.75%

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernant essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

### **Risque de change**

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé au regard des expositions de crédit aux clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

### **Risque de liquidité**

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie. (Cf tableau des notes aux états financiers consolidés : point 5.4.17)

## **Risque de capital**

Cf paragraphe (K) du rapport de gestion.

## **Q. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes de la société ou du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## **R. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Compte tenu de la crise économique et du contexte de baisse d'activité constaté dans tous les secteurs depuis mi-2008, la priorité est donnée à l'optimisation des infrastructures existantes, plus qu'aux développements à court terme.

Les efforts de gestion et de rationalisation entrepris depuis plusieurs années sont poursuivis afin de conserver une rentabilité des établissements malgré la baisse de fréquentation annoncée.

Des investissements de renouvellement et d'embellissement continuent cependant d'être entrepris afin de préserver l'excellence des prestations, de l'accueil des clients et maintenir ainsi l'attractivité des établissements et de la marque Bernard Loiseau.

Par ailleurs, des démarches renforcées sont mises en œuvre en 2009 pour rechercher des partenariats valorisant le savoir-faire du groupe Bernard Loiseau, et dont certains sont en cours de conclusion.

## **RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

<b>Exercices concernés (en euros)</b>	<b>31/12/04</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/08</b>
<b>Capital fin d'exercice</b>					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à Dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires HT	4 748 845	4 411 285	5 231 061	5 078 800	4 719 644
Résultat avant impôts/ /Amortiss./ provisions	- 435 520	-873 646	497 113	633 862	289 026
Impôts sur les bénéfices	- 233 317	- 369 696	- 68 912	-78 381	-199 549
Participation des salariés					
Résultat après impôts	- 761 788	- 966 717	150 717	288 282	244 931
Résultat distribué	0	0	71 168	71 605	0 *
<b>Résultat par action</b>					
<b>après</b> impôts/ et particip.Salariés <b>et avant</b> amortiss./provisions	- 0.30	- 0.35	0.40	0.50	0.34
<b>après</b> impôts/ et particip.salariés <b>et après</b> Amortiss./provisions	- 0.53	- 0.68	0.11	0.20	0.17
Dividende brut versé à chaque action			0.05	0.05	0 *
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	62	61	58	61	64
Montant masse salariale	1 674 458	1 851 920	1 879 745	1 852 488	2 023 580
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	597 004	679 607	688 516	670 659	825 325

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

\* Aucune distribution de dividende n'a été proposée à l'Assemblée générale du 25 juin 2009.

## Rapport du Président du conseil d'administration

Selon les termes de l'article L 225-37 du code de commerce, mis à jour par la loi du 3 juillet 2008, le Président du conseil d'administration rend compte, aux termes de ce rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés.

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 17 avril 2009, conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce.

### I- Fonctionnement du conseil d'administration

#### I-1 Composition du conseil d'administration

Pouvant être composé de 3 à 18 membres, le conseil d'administration de la société Bernard Loiseau SA compte actuellement 6 administrateurs, dont 3 administrateurs indépendants nommés pour leurs compétences professionnelles et leurs connaissances des problématiques du secteur et 3 administrateurs occupants des fonctions dans l'entreprise :

		<b>Date de nomination</b>	<b>Fin d'exercice du mandat</b>
Dominique Loiseau	Présidente du conseil d'administration	1 <sup>er</sup> mars 2003	Exercice clos le 31/12/2012
Isabelle Proust	Administrateur	30 juin 2005	Exercice clos le 31/12/2010
Patrick Bertron	Administrateur	18 juin 2003	Exercice clos le 31/12/2008
Catherine Loiseau	Administrateur	13 juin 2001	Exercice clos le 31/12/2012
Bernard Clauzel	Administrateur	18 juin 2003	Exercice clos le 31/12/2008
François Pierson	Administrateur	29 juin 2006	Exercice clos le 31/12/2008

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice figure au point (L) du rapport de gestion du conseil d'administration.

#### I-2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 15 à 20 des statuts de la société Bernard Loiseau SA.

Le conseil d'administration se réunit toutes les 8 à 12 semaines et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Ainsi, en 2008, 4 réunions ont eu lieu avec un taux d'assiduité proche de 90 %. Préalablement à la réunion du conseil, un ordre du jour ainsi que le projet de procès verbal de la précédente séance sont adressés à chaque administrateur afin de recueillir ses observations éventuelles sur ce projet et qu'il puisse compléter le cas échéant l'ordre du jour.

Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Conseil d'administration arrêtant les comptes et y participent régulièrement.

Le conseil d'administration contribue de manière active à la réflexion stratégique de l'entreprise et au contrôle des actions mises en œuvre par la direction de l'entreprise. La taille et l'activité du groupe concentrée sur l'hôtellerie et

la restauration, l'absence de risques notamment en matière de taux et de change ne nécessitent pas la création de comités spécifiques dans ces domaines.

Un comité des rémunérations a été mis en place. Il est à noter que les modalités de rémunération des mandataires et des administrateurs salariés ne présentent pas de risque ou complexité particulière (absence de stocks options).

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence une somme fixe annuelle. Aucun jeton de présence n'a été alloué au titre de l'exercice 2008.

### **I-3 Limitations des pouvoirs du Directeur Général**

Le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2004 a opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général. Madame Dominique Loiseau assure la fonction de président du conseil d'administration, Madame Isabelle Proust, la direction générale de la société.

Le Président et le Directeur Général représentent la société à l'égard des tiers. Le directeur général exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration dans les conditions fixées par les statuts de la société.

## **II- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

Conformément aux recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne.

La société Bernard Loiseau SA est dotée d'un contrôle interne répondant aux objectifs suivants :

- s'assurer de la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- protéger les actifs et le patrimoine de l'entreprise,
- garantir les ressources de l'entreprise et veiller à leur bonne utilisation,
- doter l'entreprise de moyens de prévention et de maîtrise des risques,
- assurer la fiabilité et la qualité de l'information financière,
- faire respecter la politique de la direction et contrôler son application.

Cependant, comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne de Bernard Loiseau SA ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

Compte tenu de son périmètre d'activité délimité (hôtellerie, restauration, vente de produits alimentaires), les risques encourus par la société Bernard Loiseau sont néanmoins clairement identifiés et limités à son exploitation courante. Il convient de souligner que le groupe est très faiblement endetté, et qu'il n'a recours à aucun instrument financier dérivé. Il est peu exposé aux différentes natures de risque financier. En l'absence de filiales étrangères et compte tenu du montant limité des transactions effectuées en devises, il n'est notamment confronté à aucun risque de change significatif.

Les activités du groupe ne génèrent pas de risque notable en matière environnementale.

Pour prévenir les risques et répondre aux objectifs définis ci-dessus, la société a mis en place l'organisation suivante :

- contrôle interne organisé sous la responsabilité du Directeur Général et responsabilité de chaque chef de service dans l'organisation de son service afin de veiller à la bonne utilisation des ressources de l'entreprise,
- suivi de l'activité quotidienne grâce au système d'information permettant également un contrôle des coûts et de la trésorerie journalier,
- élaboration d'une information financière mensuelle (tableaux de bord) et trimestrielle (situation comptable) destinée à la direction de l'entreprise,
- intervention régulière du conseil d'administration et contrôle des comptes par les commissaires aux comptes,

- attention particulière au respect des normes sociales et de sécurité,
- protection des actifs par le biais de systèmes de sécurité et d'assurances.
- fixation des rémunérations des mandataires sociaux.

**Les principales procédures de contrôles se concrétisent de la manière suivante :**

1. Le contrôle interne dans chaque service : des procédures écrites et le principe de responsabilisation des chefs de service au bon fonctionnement et à la bonne utilisation des ressources de l'entreprise.

La société a élaboré un code de procédures écrites simple – compte tenu de sa taille – mais rigoureux dont l'objectif est de prévenir les risques de fraude et de dépenses contraires à l'intérêt de l'entreprise. Des procédures de contrôle du chiffre d'affaires, des encaissements clients, des commandes et du contrôle des achats, ainsi que des inventaires physiques du stock ont été mises en place.

2. Le suivi de l'activité quotidienne : remontée d'information journalière des principaux indicateurs d'activité et de trésorerie.

Le nombre de couverts et de nuitées et le chiffre d'affaires afférent sont connus chaque jour, de même que les ventes de la boutique. Les flux de trésorerie sont également contrôlés quotidiennement, une séparation entre les interventions opérationnelles et comptables assurant un réel contrôle des flux.

Les autres activités (produit de licences, prestations en partenariat ...) sont gérées par le biais de contrats qui font l'objet d'une facturation et d'un suivi régulier avec les partenaires commerciaux.

3. Les outils de pilotage de l'activité et d'information de la direction de l'entreprise : un système d'information permettant de contrôler les coûts quotidiennement et une organisation visant à produire une information de gestion mensuelle

La consommation matières est suivie précisément grâce à un système de « fiches techniques » qui détaillent les coûts matières par recette et permettent d'en suivre l'utilisation par portion. Par ce biais et le contrôle rigoureux des entrées et sorties de stock, il est possible de suivre la marge sur consommation matières. Ce système est complété par l'organisation d'inventaires physiques exhaustifs trimestriels.

4. Les conseils externes : apport d'expertise et contrôle exercé par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes

Les sociétés d'exploitation du groupe sont constituées en SA ou SAS faisant ainsi l'objet de contrôle des commissaires aux comptes. Les sociétés non tenues à un contrôle légal font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cadre du contrôle du groupe.

Le conseil d'administration de Bernard Loiseau SA, compte tenu de sa composition et de l'engagement de ses membres, exerce un rôle de conseil important auprès des organes de direction de la société, ainsi qu'un contrôle effectif.

L'information des actionnaires : une obligation de transparence vis-à-vis des actionnaires et la publication du chiffre d'affaires, des résultats et des événements affectant la vie de l'entreprise dans les conditions fixées par la loi.

Le chiffre d'affaires est publié dans les 45 jours suivant la fin du trimestre, les résultats semestriels sont publiés dans les 60 jours et 120 jours suivant la fin du semestre, respectivement sur Internet et au Bulletin des annonces légales ainsi que le prévoit la réglementation.



5. La protection des actifs : surveillance et assurance

Les actifs de l'entreprise (bâtiments, installations et agencements, stocks, cave) font l'objet d'une double surveillance, humaine (via un système de gardiennage) et technique (système de surveillance et alarme). Les actifs sont assurés en cas de sinistre. Une couverture pour perte d'exploitation a également été souscrite.

6. Le respect des normes sociales, d'hygiène et de sécurité : une politique d'entreprise qui vise à se conformer à la réglementation en transparence avec les salariés et l'administration

L'entreprise est soumise à des règles strictes en matières d'hygiène et de sécurité (BVC). Elle fait l'objet de contrôles des organes d'Etat. Elle n'a jamais été mise en défaut lors de ces contrôles. De même, les récents contrôles sur le respect de la législation sociale n'ont pas donné lieu à des redressements. Les recommandations de ces organes de contrôle sont ensuite mises en œuvre.

7. Le contrôle juridique et opérationnel de la maison mère sur ses filiales est exercé à travers :

- la remontée journalière de l'information de gestion (chiffre d'affaires réalisé) au service comptable de la maison mère qui centralise l'information et tient la comptabilité des filiales,
- la mise en place de procédures communes,
- l'implication opérationnelle des responsables de la société mère dans le suivi des filiales.

8. La politique de rémunération des mandataires sociaux est présentée au point (J) du rapport de gestion du conseil d'administration.

-----

### **Processus relatifs à l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée et son traitement centralisé par le groupe
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes

En effet, l'information financière des filiales est assurée par la société mère, Bernard Loiseau SA, dans le cadre de la comptabilité courante et de la consolidation semestrielle étant précisé que le suivi quotidien de l'exploitation est réalisé par chacune des filiales opérationnelles à l'aide d'un même progiciel répondant aux exigences de nos activités.

Le service comptable et financier est centralisé à Saulieu et placé sous la direction effective de la Direction générale.

La comptabilité est suivie sur un progiciel du marché reconnu et utilisé par de nombreuses entreprises ; aucun développement spécifique n'a été nécessaire pour l'adapter aux besoins du groupe. Par ailleurs, les progiciels utilisés sont régulièrement mis à jour et leur maintenance est assurée par leurs concepteurs.

Les activités exercées ne demandant aucun aménagement aux principes comptables généraux tant pour l'établissement des comptes individuels que pour celui des comptes consolidés.

Hormis l'évaluation spécifique des actifs incorporels, les activités exercées ne génèrent pas de risque particulier en terme d'incidence sur les résultats et la situation financière du groupe, étant donné notamment les différents contrôles opérationnels et procédures mis en place.

La centralisation des services comptables garantit l'homogénéité des comptes individuels des sociétés du groupe et contribue par ailleurs à la sécurisation du processus de consolidation.

### **III- Autres points**

#### **III-1 Règles de gouvernance**

Bernard Loiseau SA poursuit une politique de transparence des rémunérations de l'ensemble de ses principaux dirigeants. Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et qu'il convient de les adopter.

Toutefois, compte tenu de la taille du groupe et du rôle actif des membres du conseil d'administration, ce dernier n'a pas jugé utile d'utiliser les comités suivants : comité des comptes et audit interne et comité des nominations.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le conseil d'administration, ainsi que cela est mentionné au point (I-1) compte 3 administrateurs indépendants nommés pour leurs compétences professionnelles et leurs connaissances du secteur d'activité.

#### **III-2 Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**

L'article 26 des statuts précise que tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la société
- pour les titulaires d'actions au porteur du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la réunion de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut réduire le délai ci-dessus par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Sous la condition visée ci-dessus, les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

#### **III-3 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Ces informations sont fournies, en application de l'article L 225-100-3 du code commerce, au point (N) du rapport de gestion du conseil d'administration.

**GRUPE BERNARD LOISEAU**  
**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**I. Bilan en K€**

<b>Actif en K€</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
Goodwills	5-5-1	1 340	1 340
Marques	5-4-2	638	638
Autres immobilisations incorporelles	5-5-1	29	19
Immobilisations corporelles	5-5-1	6 817	7 260
Participations dans des entreprises associées	5-5-3	93	115
Immobilisations financières	5-5-1	67	100
Impôts différés actifs	5-4-13	69	75
<b>Actifs non courants</b>		<b>9 053</b>	<b>9 547</b>
Stocks et en-cours	5-5-4	491	523
Clients et comptes rattachés	5-5-5	198	207
Créance d'impôt exigible		446	0
Autres actifs courants	5-5-6	232	245
Trésorerie et équivalents	5-5-8	2 406	2 763
<b>Actifs courants</b>		<b>3 773</b>	<b>3 738</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>12 826</b>	<b>13 285</b>

<b>Passif</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
Capital social	IV	1 790	1 790
Primes d'émission	IV	3 306	3 306
Réserves	IV	5 735	5 693
Résultat de l'exercice		-235	141
<b>Capitaux propres</b>		<b>10 596</b>	<b>10 930</b>
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	5-9-1	398	490
Provisions à long terme	5-5-11	81	175
Impôts différés passifs		0	0
Autres passifs non courants		0	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>479</b>	<b>665</b>
Emprunts et dettes financières à moins d'un 1 an		121	57
Fournisseurs et comptes rattachés		441	512
Dettes d'impôt courant		13	28
Autres passifs courants	5-5-9	1 176	1 082
Provisions à court terme		0	11
<b>Passifs courants</b>		<b>1 751</b>	<b>1 690</b>
<b>Total Passif</b>		<b>12 826</b>	<b>13 285</b>

Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

## II. Compte de résultat en K€

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Chiffre d'affaires	5-6-1	8 434	8 206
Achats consommés		-1 915	-1 775
<b>Marge brute</b>		<b>6 519</b>	<b>6 431</b>
Autres produits de l'activité		0	0
Charges externes		-1 748	-1 630
Impôts et taxes		-284	-294
Charges de personnel		-4 169	-3 741
Dotations aux amortissements	5-5-2	-793	-760
Dotations aux provisions et aux dépréciations	5-5-11	102	75
Autres charges et produits d'exploitation		4	-26
<b>Résultat opérationnel courant</b>	5-5-12	<b>-369</b>	<b>55</b>
Dépréciation de l'écart d'acquisition		0	0
Autres produits et charges opérationnels		0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	5-5-12	<b>-369</b>	<b>55</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents		71	103
Coût de l'endettement financier brut		-17	-15
<b>Coût de l'endettement financier net (produit)</b>		<b>54</b>	<b>88</b>
Autres produits financiers		0	0
Autres charges financières		-1	-1
Quote part dans le résultat des entreprises associées	5-5-3	-22	-15
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-338</b>	<b>127</b>
Produit d'impôt	5-6-3	103	14
<b>Résultat net</b>		<b>-235</b>	<b>141</b>
Nombre d'actions en circulation		1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation hors titres en autocontrôle		1 421 211	1 424 845
Résultat net par action (en euros)		-0,17 €	0,10 €
Résultat net dilué par action (en euros)		-0,17 €	0,10 €
Dividende ordinaire par action		0	0,05 €

(-) si charges et (+) si produits

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (1 432 100 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (10 889 actions en moyenne sur l'année 2008).

Au 31 décembre 2008, il n'existe pas d'instruments dilutifs. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

### III. Tableau des flux de trésorerie en K€

	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	-235	141
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	691	685
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Plus et moins value de cession	15	13
Profits et pertes de dilution		
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	22	15
Dividendes		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt</b>	<b>493</b>	<b>854</b>
Coût de l'endettement financier net	-54	-88
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-103	-14
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)</b>	<b>336</b>	<b>752</b>
Impôt versé (B)	-325	-696
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	70	-147
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C)</b>	<b>81</b>	<b>-91</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-379	-1 360
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-2	-25
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	36	1
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Subvention d'investissement reçue		
Variation de périmètre		-130
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>	<b>-342</b>	<b>-1 514</b>
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
Rachats et reventes d'actions propres	-28	-7
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-71	-71
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Souscription d'emprunts		300
Remboursement d'emprunt	-51	-32
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financements)	54	88
Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>	<b>-96</b>	<b>278</b>
Incidence des variations des cours de devises (G)		
<b>Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)</b>	<b>-357</b>	<b>-1 327</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>2 760</b>	<b>4 087</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>2 403</b>	<b>2 760</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>-357</b>	<b>-1 327</b>

## IV. Tableau de variation des capitaux propres en K€

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

En K€	Capital social	Primes d'émission	Titres Auto-détenus	Réserves	Résultat	Total Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>-31</b>	<b>5 755</b>	<b>47</b>	<b>10 867</b>
Variation des actions propres			-7			-7
Affectation du résultat de l'exercice 2006 (1)				-24	-47	-71
Résultat net consolidé de l'exercice					141	141
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>-38</b>	<b>5 731</b>	<b>141</b>	<b>10 930</b>
Variation des actions propres			-28			-28
Affectation du résultat de l'exercice 2007 (2)				70	-141	-71
Résultat net consolidé de l'exercice					-235	-235
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>-66</b>	<b>5 801</b>	<b>-235</b>	<b>10 596</b>

(1) Distribution d'un dividende de 71 K€ (Assemblée générale du 24 mai 2007)

(2) Distribution d'un dividende de 71 K€ (Assemblée générale du 18 juin 2008)

## V. Note aux comptes consolidés

L'activité du groupe Bernard Loiseau est répartie entre deux zones géographiques :

- En Bourgogne :

- . Saulieu : Relais et Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
  - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
  - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire.
- . Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et l'activité a commencé mi-juillet 2007.

- A Paris :

- Restaurant Tante Marguerite au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Tante Louise 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

Bernard Loiseau est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France.

Le siège social de la société mère Bernard Loiseau SA est situé au 2, rue d'Argentine, 21210- Saulieu.

Bernard Loiseau SA est cotée à la Bourse de Paris –Eurolist Compartiment C.

Les états financiers consolidés ci-après reflètent la situation comptable de Bernard Loiseau et de ses filiales (ci-après « le Groupe ») ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers consolidés 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 avril 2009, et seront proposés à l'approbation de l'assemblée générale prévue le 25 juin 2009.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés 2008.

## 5.1 Principes généraux

### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

### Nouvelles normes et interprétations applicables en 2008

Le groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et qui sont disponibles sur le site internet : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 (reclassement des actifs financiers) entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2008 ainsi que la nouvelle interprétation IFRIC 14 (Ecrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions) devenue applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux amendements et de cette nouvelle interprétation IFRIC n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes et/ou la position financière du groupe, ce dernier n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces nouveaux textes.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire en 2008, en particulier la norme IFRS 8 : Information sectorielle (« management approach »).

La norme IFRS 8, qui sera appliquée à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2009, impliquera une présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du groupe, et remplacera les dispositions relatives à la détermination des secteurs du premier niveau (secteurs géographiques) et de second niveau (secteurs d'activité). L'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sur la position financière de la société et un impact très limité sur l'information financière du groupe des prochains exercices.

Outre la norme IFRS 8, les autres textes qui n'ont pas encore été adoptés en Europe ou que le groupe n'a pas décidé d'appliquer par anticipation en 2008 sont les suivants :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers (introduction du résultat global « comprehensive income »)
- IAS 23 : Amendement d'IAS 23 relatif à la comptabilisation des coûts d'emprunts
- IAS 27 révisée : Norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- IAS 32 et IAS 1 : Amendements relatifs aux « puttable financial instruments and obligations arising on liquidation »
- IAS 39 : Amendement relatifs aux éléments éligibles à la couverture
- IFRS 1 révisée : Révision de la structure de la norme IFRS 1
- IFRS 1 / IAS 27 : Amendements relatifs au coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée
- IFRS 2 : Amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations
- IFRS 3 révisée : Norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »
- Annual improvements : Améliorations annuelles portée à différentes normes
- IFRIC 11 : Plans d'options au sein d'un groupe
- IFRIC 12 : Concessions de services publics
- IFRIC 13 : Programmes de fidélité clients
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier

- IFRIC 16 : Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution en nature aux actionnaires
- IFRIC 18 : Comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs

La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, proposera essentiellement de modifier l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (Etat de résultat global, « Statement of comprehensive income ») regroupant le compte de résultat actuel et les charges et produits enregistrés en capitaux propres. Elle exigera par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par les autres textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

### **Utilisation d'estimations et d'hypothèses :**

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition (cf. note 5.4.4) et la marque Bernard Loiseau, et la constitution de provision (cf. note 5.4.12). Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation de ces hypothèses, la valeur ultérieure réelle des actifs et passifs concernés pourrait faire l'objet d'ajustements au cours des périodes suivantes.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf.note 5.4.11).

## **5.2 Périmètre et méthodes de consolidation**

### **Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement par Bernard Loiseau S.A., sociétés dont l'objet social est la restauration et l'hôtellerie, ou la détention de participations dans ce domaine d'activité.

Aucune évolution de périmètre n'a été constatée depuis le 31 décembre 2007.

Toutes les autres sociétés du groupe sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, à l'exception de la SAS Newcore qui est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, de même qu'au 31/12/2007.

Le périmètre de consolidation 2008 est ainsi le suivant :



<b>Sociétés</b>	<b>N° siret</b>	<b>Siège social</b>	<b>% détenion</b>	<b>% intérêt</b>	<b>% contrôle</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
SA Bernard Loiseau	016 050 023 00015	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	Mère			intégration globale
SCI Du Maine	327 309 241 00013	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,98%	100% (1)	100%	intégration globale
S.A.S Chez Tante Louise	682 023 122 00042	41 Rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS	99,62%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau des Vignes	381 155 266 00038	31 Rue Maufoux 21200 Beaune	99,52%	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Au Pays De Bresse	306 522 541 00011	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,80%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Chez Marius	582 122 669 00010	5 Rue de Bourgogne 75007 PARIS	98,80% (2)	100% (1)	100%	intégration globale
SARL BL Organisation	440 724 169 00014	4 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	100 %	100% (1)	100%	intégration globale
SAS Newcore	495 207 300 RCS Paris	4 Rue Toullier 75005 PARIS	15.89%	15.89%	15.89%	Mise en équivalence

(1) Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

(2) SA Chez Marius est détenue à 98,80% par la SARL Au Pays de Bresse.

### **Méthode de consolidation**

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en retirer des avantages économiques futurs, pouvoir présumer en cas de détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle du Groupe cesse d'être exercé.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

### **5.3 Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture**

L'année a été, comme dans beaucoup de secteurs d'activité, et plus particulièrement dans l'hôtellerie et la restauration mouvementée. Après un début d'année correct et un très bon été, la conjoncture a commencé à se dégrader à l'automne, avec une forte baisse de fréquentation notamment à Saulieu en novembre et décembre 2008, ce qui a eu un effet directement négatif sur le résultat.

La diminution de la trésorerie est liée directement à la baisse de l'activité du groupe. En effet, compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier. (cf note 5.4.17 – Risque de liquidité).

Aucun événement significatif susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu au cours de l'exercice 2008 et postérieurement à la clôture.

## 5.4 Principes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 5.4.1 Goodwill

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur éventuelles. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice dans les conditions décrites sous la note 5.4.4. »

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

### 5-4-2 Marques

Les fonds de commerce issus de l'apport de la marque et du savoir faire de Bernard LOISEAU, dont le montant brut est de 638 K€ ont été inscrits à l'actif du bilan dans le poste « Marques ».

### 5-4-3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. En cas de cession, le profit ou la perte est la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	4 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

### 5-4-4 Perte de valeur des actifs immobilisés

Le groupe effectue des tests de perte de valeur de ses éléments incorporels (goodwills et marques à durée de vie indéfinie) à chaque clôture annuelle ainsi que dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Il effectue également des tests de perte de valeur pour ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (UGT). Le groupe déprécie la valeur d'un actif ou d'une UGT lorsque sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre le prix de cession net et la valeur d'utilité) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Toute perte de valeur sur le goodwill est irréversible.

La valeur recouvrable des goodwills et des marques a été déterminée par référence à leur valeur d'utilité en utilisant les critères habituellement retenus dans la restauration (multiple de chiffre d'affaires, rentabilité, actualisation des flux futurs de trésorerie). Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2008, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2008 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 10.29% et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années en tenant compte d'une croissance de l'activité comprise entre 2% et 5% selon les établissements
- Taux sans risque de 4.11%
- Prime de risque de 6.36%
- Beta endetté de 1.03
- Taux de croissances à l'infini de 2%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les marques.

#### **5-4-5 Participations dans des entreprises associées**

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Il s'agit de la prise de participation en 2007 dans la société Newcore par la société Bernard Loiseau SA.

La SAS Newcore est considérée comme une entreprise associée au sein de laquelle le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle il exerce une influence notable qui s'accompagne au cas présent d'une représentation dans les organes de direction et d'une participation aux décisions stratégiques.

A ce titre, la participation dans la SAS Newcore a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La participation du Groupe dans cette entreprise associée comprend l'écart d'acquisition (net, le cas échéant, de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat net postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

#### **5-4-6 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont constituées principalement des dépôts et cautionnement donnés pour 58 K€, de la trésorerie détenue par l'intermédiaire financier dans le cadre du contrat de liquidité pour 8 K€ et un prêt pour le personnel pour 2 K€.

Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

#### **5-4-7 Stocks et en cours**

Ils sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

#### **5-4-8 Créances et comptes rattachés**

Les créances sont valorisées initialement à leur juste valeur (en pratique la valeur nominale) puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe n'ayant aucune créance significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes.

#### **5-4-9 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif du bilan est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

#### **5-4-10 Actions propres**

Les actions propres Bernard Loiseau sont imputées en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cessions de ces actions propres, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur le compte de résultat IFRS.

#### **5-4-11 Provisions indemnités liées aux retraites et avantages assimilés**

Les engagements envers le personnel en matière de retraite sont des régimes à prestations définies qui sont donc provisionnés. Ils sont estimés par Bernard Loiseau, sans recourir à un actuariaire, pour l'ensemble du personnel sur la base des droits accumulés et d'une projection des salaires actuels avec la prise en compte du risque de mortalité, du turnover des effectifs, et d'un taux d'actualisation.

Le groupe a décidé de constater chaque année dans le résultat de l'exercice les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans
- Taux des charges sociales : 39%
- Augmentation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 5%
- Table de mortalité : TD 88-90

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul en 2008 de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 5,0% contre 4,5% en 2007 : ce changement de taux est en adéquation avec les taux observés sur les marchés au 31 décembre 2008 pour des obligations corporate AA de durée similaire.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

La loi du 17 décembre 2008 sur le financement de la sécurité sociale pour 2009 n'a par ailleurs aucune incidence significative sur le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite à fin 2008.

Il n'existe pas au sein du Groupe de régimes d'avantages au personnel à cotisations définies.

#### **5-4-12 Autres provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

#### **5-4-13 Impôts et crédit d'impôt**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA CHEZ MARIUS bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, BL Organisation fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible.

La charge d'impôt est constatée en compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts courants et impôts différés ne sont pas actualisés.

#### **5-4-14 Subventions**

Plusieurs sociétés du groupe bénéficient de crédits d'impôt apprentissage (23 K€ au titre de 2008). Ces crédits d'impôt apprentissage entrent dans le champ d'application d'IAS 20 puisqu'ils n'entraînent pas une réduction du résultat imposable et que la créance sur l'Etat est indépendante du fait qu'il existe un résultat bénéficiaire imposable. Ils s'analysent comme une subvention publique représentant l'aide fournie par les pouvoirs publics (IAS 20.3). En terme de présentation, ils sont présentés comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire en réduction des charges auxquelles ils sont liés selon IAS 20.29 (au cas présent, en réduction des charges de personnel).

#### **5-4-15 Chiffre d'affaires**

L'année 2008 intègre une année complète d'activité du restaurant Loiseau des Vignes ouvert en juillet 2007 en Bourgogne à Beaune. Le chiffre d'affaires de ce nouveau restaurant est inclus dans celui de la Bourgogne.

#### **5-4-16 Informations sectorielles**

En application de la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, le secteur primaire retenu par le groupe Bernard Loiseau est le secteur géographique et le secteur secondaire est le secteur d'activité.

L'activité du groupe Bernard Loiseau est répartie entre deux zones géographiques :

- En Bourgogne :

- . Saulieu : Relais et Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
  - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
  - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire.

. Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et l'activité a commencé mi-juillet 2007.

- A Paris :

- Restaurant Tante Marguerite au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Tante Louise 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

#### **5-4-17 Gestion des risques**

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

##### **Risque de taux d'intérêt**

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit ne représente que 452 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les deux emprunts souscrits étant respectivement à taux fixe à 3.55% et 3.75%

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernant essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

##### **Risque de change**

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

##### **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé de défaillance de ses clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

##### **Risque de liquidité**

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

<b>Au 31/12/2008</b> <b>En K€</b>	<b>Emprunts</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Autres passifs courants</b>	<b>Total</b>
Echu	4			<b>4</b>
Inférieur à 3 mois	14	441	1 089	<b>1 544</b>
3 à 12 mois	41		100	<b>141</b>
1 à 5 ans	303			<b>303</b>
Supérieur à 5 ans	157			<b>157</b>
<b>Total</b>	<b>519</b>	<b>441</b>	<b>1 189</b>	<b>2 149</b>

<b>Au 31/12/2007</b> <b>En K€</b>	<b>Emprunts</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Autres passifs courants</b>	<b>Total</b>
Echu	4			<b>4</b>
Inférieur à 3 mois	13	512	1 025	<b>1 550</b>
3 à 12 mois	40		85	<b>125</b>
1 à 5 ans	269			<b>269</b>
Supérieur à 5 ans	221			<b>221</b>
<b>Total</b>	<b>547</b>	<b>512</b>	<b>1 110</b>	<b>2 169</b>

### **Risque de capital**

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2008, à l'exception de la société Loiseau des Vignes pour laquelle une assemblée générale extraordinaire a été réunie le 18 juin 2008, et a décidé la poursuite de l'activité. Cependant, la société Loiseau des Vignes est tenue, au plus tard à la clôture de l'exercice 2010, à reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

### **5-4-18 Engagement hors bilan relatif aux droits individuels à la formation**

Au niveau groupe, les engagements relatifs aux droits individuels à la formation au 31/12/2008 représentent 3 819 heures, dont 3 819 heures n'ont pas donné lieu à demande.

### **5-4-19 Parties liées et rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux**

En application de la norme IAS 24, il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées. Les soldes identifiés avec les parties liées concernent uniquement la prise de participation en 2007 de BERNARD LOISEAU SA à hauteur de 15,89 % dans la société Newcore pour un montant de 130 K€. Cette société est consolidée par le biais d'une mise en équivalence. La valorisation de la participation au bilan de Bernard Loiseau SA au 31 décembre 2008 s'élève à 93 K€.

Le directeur général de BERNARD LOISEAU SA est président de la société Newcore tandis que BERNARD LOISEAU SA dispose d'un représentant au sein du Conseil d'administration de Newcore.

Les principaux agrégats économiques relatifs à la société Newcore sont présentés au point 5.5.3

Le montant total des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction, dont le détail est communiqué dans le rapport annuel 2008 s'élève pour l'exercice 2008 à 471 K€.

## 5-5. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont exprimés en K€

### 5-5-1 Etat des Goodwill et de l'actif immobilisé

Le tableau suivant est relatif à 2008 :

2008	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	Valeur brute fin d'exercice
<b>Goodwill</b>	<b>1 340</b>			<b>1 340</b>
<b>Marques</b>	<b>638</b>			<b>638</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>58</b>	<b>12</b>		<b>70</b>
Terrains	505	4	-5	504
Constructions et agencements	10 716	74	-103	10 687
Installations techniques, matériel et outillage.	2 643	103	-114	2 632
Autres immobilisations corporelles	1 494	182	-112	1 564
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	2	4	-2	4
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 360</b>	<b>367</b>	<b>-336</b>	<b>15 391</b>
Participations dans des entreprises associées	115		-22	93
Autres participations				
Prêts et autres immobilisations financières	100	2	-35	67
<b>Immobilisations financières</b>	<b>215</b>	<b>2</b>	<b>-57</b>	<b>160</b>
<b>Total général</b>	<b>17 611</b>	<b>381</b>	<b>-393</b>	<b>17 599</b>

Le tableau suivant est relatif à 2007 :

2007	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts de compte à compte	Valeur brute fin d'exercice
<b>Goodwill</b>	<b>1 040</b>	<b>300</b>			<b>1 340</b>
<b>Marques</b>	<b>638</b>				<b>638</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>54</b>	<b>5</b>	<b>-1</b>		<b>58</b>
Terrains	519	2	-1	-15	505
Constructions et agencements	10 401	475	-78	-82	10716
Installations techniques, matériel et outillage.	2 554	323	-331	97	2643
Autres immobilisations corporelles	1 271	255	-32		1494
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	2				2
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 747</b>	<b>1 055</b>	<b>-442</b>	<b>0</b>	<b>15 360</b>
Participations dans des entreprises associées		115			115
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	62	39	-1		100
<b>Immobilisations financières</b>	<b>62</b>	<b>169</b>	<b>-1</b>		<b>215</b>
<b>Total général</b>	<b>16 541</b>	<b>1 529</b>	<b>-444</b>	<b>0</b>	<b>17 611</b>



Le poste Goodwill comprend en 2008 :

<b>2008</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>
Goodwill « Chez Tante Louise »	585	585
Goodwill « SA Chez Marius »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
<b>Total</b>	<b>1 340</b>	<b>1 340</b>

Le poste Goodwill comprend en 2007 :

<b>2007</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette</b>
Goodwill « Chez Tante Louise »	585	585
Goodwill « SA Chez Marius »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
<b>Total</b>	<b>1 340</b>	<b>1 340</b>

La société anonyme Loiseau des Vignes a démarré son activité en juillet 2007, en rachetant un fond de commerce d'un restaurant à Beaune, sous la structure juridique de la SA Tante Jeanne en sommeil depuis 2005. Ce nouveau restaurant a réalisé un bon démarrage, et dès la deuxième année d'exploitation, son résultat net est bénéficiaire de 26 K€.

Compte tenu des bonnes perspectives de ce restaurant, et bien que les capitaux propres de la société Loiseau des Vignes soient inférieurs à la moitié du capital social (cf note 5-4-17 Risque de capital), aucune dépréciation du Goodwill de la SA Loiseau des Vignes n'a été constatée.

## 5-5-2 Etat des amortissements

Le tableau de l'état des amortissements suivant est relatif à 2008 :

<b>2008</b>	<b>Montant début d'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Montant Fin d'exercice</b>
<b>Goodwill</b>				
<b>Marques</b>				
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>39</b>	<b>2</b>		<b>41</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions et agencements	5 145	483	-105	<b>5 523</b>
Installations techniques, matériel et outillage	2 003	196	-106	<b>2 093</b>
Autres immobilisations corporelles	952	112	-106	<b>958</b>
<b>Sous total</b>	<b>8 100</b>	<b>791</b>	<b>-317</b>	<b>8 574</b>
<b>Total</b>	<b>8 139</b>	<b>793</b>	<b>-317</b>	<b>8 615</b>

Le tableau de l'état des amortissements suivant est relatif à 2007 :

2007	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert d'un compte à compte	Montant Fin d'exercice
<b>Goodwill</b>					
<b>Marques</b>					
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>-1</b>		<b>39</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Constructions et agencements	4 822	470	-79	-68	<b>5 145</b>
Installations techniques, matériel et outillage	2 059	195	-319	68	<b>2 003</b>
Autres immobilisations corporelles	891	93	-32		<b>952</b>
<b>Sous total</b>	<b>7 772</b>	<b>758</b>	<b>-430</b>	<b>0</b>	<b>8 100</b>
<b>Total</b>	<b>7 810</b>	<b>760</b>	<b>-431</b>	<b>0</b>	<b>8 139</b>

### 5-5-3 Participations dans des entreprises associées

La SAS Newcore est considérée comme une entreprise associée au sein de laquelle le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle il exerce une influence notable qui s'accompagne au cas présent d'une représentation dans les organes de direction et d'une participation aux décisions stratégiques.

<b>31 décembre 2007</b>	<b>115 K€</b>
Quote-part dans le résultat au 31 décembre 2008	-22 K€
<b>31 décembre 2008</b>	<b>93 K€</b>
<b>31 décembre 2006</b>	<b>0</b>
Prise de participation Newcore	130 K€
Quote-part dans le résultat au 31 décembre 2007	-15 K€
<b>31 décembre 2007</b>	<b>115 K€</b>

Au 31 décembre 2008, la participation dans l'entreprise associée Newcore comprend 52 K€ au titre de l'écart d'acquisition dégagé lors de la prise de participation :

Juste valeur des actifs et passifs :	78 K€
Prix versé en numéraire :	<u>130 K€</u>
<b>Ecart d'acquisition :</b>	<b>52 K€</b>

La quote-part du groupe au 31 décembre 2008 dans la situation nette et les résultats de la SAS Newcore (base IFRS 2008) est résumée ci-dessous :

<b>Part contrôlée par le groupe au 31 décembre 2008</b>		
<b>Pourcentage détenu</b>	<b>Capitaux propres (hors résultat)</b>	<b>Résultat net</b>
15.89%	63 K€	-22 K€

La quote-part du groupe au 31 décembre 2007 dans la situation nette et les résultats de la SAS Newcore est résumée ci-dessous :

<b>Part contrôlée par le groupe au 31 décembre 2007</b>		
<b>Pourcentage détenu</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>Résultat net</b>
15.89%	78 K€	-15 K€

**Principaux agrégats de la société SAS Newcore base IFRS sont les suivants :**

<b>En K€</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Actifs non courants	505	524
Actifs courants	125	275
Capitaux propres	260	400
Passifs non courants	227	262
Passifs courants	143	173
Chiffre d'affaires	143	50
Résultat opérationnel	-131	-123
Résultat net	-140	-129

Aucun impôt différé actif n'a été reconnu en l'absence d'un échéancier prévisionnel précis d'utilisation des pertes fiscales de la société. L'incidence sur la quote-part de résultat revenant à Bernard Loiseau s'élève à 13 K€ au 31 décembre 2008.

**5-5-4 Stocks et en cours**

Ils se décomposent de la manière suivante :

	<b>31/12/2008</b>			<b>31/12/2007</b>
	<b>brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>net</b>	<b>net</b>
Liquides et solides	399		399	421
Marchandises	102	-10	92	102
<b>Total</b>	<b>501</b>	<b>-10</b>	<b>491</b>	<b>523</b>

**5-5-5 Clients et comptes rattachés**

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Clients et comptes rattachés < 1 an	238	243
Clients et comptes rattachés > 1 an	-	-
Pertes de valeur	- 40	- 36
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>207</b>

**5-5-6 Autres actifs courants**

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Personnel et comptes rattachés (1)	65	58
TVA	34	53
Avances et acomptes fournisseurs	24	2
Produits à recevoir des prestations de consulting	45	64
Charges constatées d'avance	58	62
Divers	6	6
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>245</b>

(1) Il s'agit principalement des indemnités à recevoir au titre des contrats aidés.

### 5-5-7 Antériorité des actifs nets non dépréciés

2008	Net au 31/12/08	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
<b>Clients et comptes rattachés (1)</b>	<b>198</b>		<b>91</b>	<b>107</b>	74	12	22	0	0
<b>Autres actifs courants</b>									
Personnel et comptes rattachés (*)	65		65						
TVA	34		34						
Avances et acomptes fournisseurs	24		24						
Produits à recevoir des prestations de consulting	45		45						
Charges constatées d'avances	58	58							
Divers	6		6						
<b>Total autres actifs courants (2)</b>	<b>232</b>	<b>58</b>	<b>174</b>	<b>0</b>	0	0	0	0	0
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>430</b>	<b>58</b>	<b>265</b>	<b>107</b>	74	12	22	0	0

(\*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

2007	Net au 31/12/07	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
<b>Clients et comptes rattachés (1)</b>	<b>207</b>		<b>119</b>	<b>88</b>	54	17	12	5	
<b>Autres actifs courants</b>									
Personnel et comptes rattachés (*)	58		58						
TVA	53		53						
Avances et acomptes fournisseurs	2		2						
Produits à recevoir des prestations de consulting	64		64						
Charges constatées d'avances	62	62							
Divers	6		6						
<b>Total autres actifs courants (2)</b>	<b>245</b>	<b>62</b>	<b>183</b>	<b>88</b>	54	17	12	5	
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>452</b>	<b>62</b>	<b>302</b>	<b>88</b>	54	17	12	5	

(\*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

Les créances clients non échues correspondent principalement à des clients recouchants à l'hôtel le 31 décembre et à des forfaits en attente de remboursement par les Relais & Châteaux.

### 5-5-8 Trésorerie et équivalents

En K€	Nature	Valeur Historique au 31/12/2008	Valeur au bilan au 31/12/2008	Valeur de marché (Juste valeur) au 31/12/2008
Disponibilités	Comptes courants	434	434	434
SICAV Monétaires	Placements monétaires	956	967	967
Placement Cardif SICAV	Placements monétaires	856	1 005	1 005
<b>Trésorerie et équivalents</b>			<b>2 406</b>	<b>2 406</b>
<b>Agios et découverts</b>				<b>-3</b>
<b>Trésorerie nette au tableau de flux</b>				<b>2 403</b>

### 5-5-9 Autres passifs courants

	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes clients	173	114
Personnel et organismes sociaux	899	822
TVA	88	95
Autres dettes fiscales et sociales	15	30
Autres dettes	1	21
<b>Total</b>	<b>1 176</b>	<b>1 082</b>

### 5-5-10 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1,25€
2. Actions /parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice.		
4. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1,25€

Note : L'assemblée générale du 18/06/2008 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU SA à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 12 440 actions en auto-contrôle au 31/12/2008.

### 5-5-11 Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions à long terme</b>				
Provisions pour impôts	0			0
Autres provisions	175	37	-131	81
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>175</b>	<b>37</b>	<b>-131</b>	<b>81</b>
<b>Provisions à court terme</b>				
Provision pour impôts				
Autres provisions	11		-11	0
<b>Total des provisions court terme</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>-11</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>186</b>	<b>37</b>	<b>-142</b>	<b>81</b>
<b>Dont dotations, reprises et IS</b>	- d'opérationnel courant - d'opérationnel non courant - Charge d'impôt	37	-142	

Les provisions reprises parce qu'utilisées s'élèvent à 94 K€.

Les provisions reprises parce que devenues sans objet s'élèvent à 50 K€.

## 5-5-12 Information sectorielle relative au bilan et au compte de résultat en K€:

L'information sectorielle selon les deux secteurs primaires Saulieu et Paris est la suivante :

<b>2008</b>	<b>Bourgogne</b>	<b>Paris</b>	<b>Total 2008</b>
Goodwill	300	1 040	1 340
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	6 500	317	6 817
Stock et en cours	407	84	491
Trésorerie et équivalents	2 295	111	2 406
Actifs courants	3 406	367	3 773
Passifs non courants	443	36	479
Passifs courants	1 452	299	1 751

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2008 s'élèvent à 367 K€ dont 228 K€ concerne le secteur de la Bourgogne.

<b>2008</b>	<b>Bourgogne</b>	<b>Paris</b>	<b>Total 2008</b>
Chiffre d'affaires	6 049	2 385	8 434
Dont Restauration	4 308	2 385	6 693
Hôtellerie	1 361		1 361
Autres	380		380
Résultat opérationnel	-576	207	-369
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	-382	169	-213
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-22	-22
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-382</b>	<b>147</b>	<b>-235</b>

<b>2007</b>	<b>Bourgogne</b>	<b>Paris</b>	<b>Total 2007</b>
Goodwill	300	1 040	1 340
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	7 011	249	7 260
Stock et en cours	420	103	523
Trésorerie et équivalents	2 640	123	2 763
Actifs courants	3 405	333	3 738
Passifs non courants	665	0	665
Passifs courants	1 335	355	1 690

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2007 se sont élevées à 1 055 K€ dont 1 022 K€ concerne le secteur de la Bourgogne.

<b>2007</b>	<b>Bourgogne</b>	<b>Paris</b>	<b>Total 2007</b>
Chiffre d'affaires	5 760	2 446	8 206
Dont Restauration	3 827	2 446	6 273
Hôtellerie	1 501		1 501
Autres	432		432
Résultat opérationnel	-311	367	56
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	-143	299	156
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-15	-15
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-143</b>	<b>284</b>	<b>141</b>

## 5-6 NOTES SUR LE RESULTAT

### 5-6-1. Chiffre d'affaires

	2008	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>8 434</b>	<b>8 206</b>
Dont Restauration		6 693	6 273
Hôtellerie		1 361	1 501
Autres		380	432

Le chiffre d'affaires consolidé en 2008 est de 8 434 K€, contre 8 206 K€ en 2007, soit une augmentation de 2.7%.

### 5-6-2 Charges de personnel

	2008	2007
Salaires et indemnités bruts	3 046	2 709
Charges sociales	1 123	1 032
<b>Total charges de personnel (1)</b>	<b>4 169</b>	<b>3 741</b>
<b>Engagements de retraite (Charge IAS 19) (2)</b>	<b>51</b>	<b>44</b>

(2) Charges inscrites en compte de résultat.

(1) Engagements inscrits au passif du bilan en provision à long terme. La dotation de l'exercice 2008 s'élève à 8 K€.

### 5-6-3 Impôts

#### a- Rationalisation de l'impôt

Résultat consolidé avant impôt	-338
Résultat des sociétés mises en équivalence	-22
<b>Résultat comptable avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence</b>	<b>-316</b>
Taux de l'impôt	33.33 %
<b>Charge d'impôt théorique (produit)</b>	<b>-105</b>
Différences permanentes	-2
Autres	+4
<b>Impôt réel (produit)</b>	<b>-103</b>

#### b- Ventilation du produit d'impôt :

Les différences nées au cours de l'exercice ont donné lieu à comptabilisation d'une baisse de l'impôt différé actif de 6 K€.

Impôts exigibles (produit net) :	-109 K€
Impôts différés (charge):	6 K€
<b>Produit:</b>	<b>-103 K€</b>

Dont - 123 K€ (produit) en résultat opérationnel courant.

Le produit net d'impôt de 109 K€ sur le groupe intègre un carry back de 152 K€ au titre du groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés Bernard Loiseau SA, Chez Marius SA, Au Pays de Bresse SARL et Bernard Loiseau Organisation EURL.

La créance d'impôt exigible figurant au bilan de 446 K€ correspond au carry back pour 152 K€, et aux acomptes et crédits d'impôts pour 294 K€.

### 5-7 Résultats par action

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Nombre d'actions en circulation	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation (hors titres en autocontrôle)	1 421 211	1 424 845
Résultat opérationnel consolidé en K€	-369	55
Résultat net consolidé en K€	-235	141
Résultat opérationnel consolidé par action en euros	-0.26	0.04
Résultat net consolidé par action en euros	-0.16	0.10
Résultat net dilué par action en euros	-0.16	0.10

### 5-8 Rapprochement du nombre d'actions en circulation entre le début et la fin de l'exercice

	<u>Au</u> <u>01/01/2008</u>	<u>Variation</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2008</u>
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 424 845	-3 634	1 421 211

	<u>Au</u> <u>01/01/2007</u>	<u>Variation</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2007</u>
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 426 146	-699	1 424 845

### 5-9 Dettes financières

En 2008, il n'y a pas eu de nouveaux engagements financiers au niveau du groupe.

Les deux emprunts qui sont en cours de remboursement sont :

- Un premier emprunt de 250 K€ contracté par la société SCI Du Maine en 2005, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.55%, et dont le capital restant dû au 31/12/2008 est de 210 K€,

- Un deuxième emprunt de 300 K€ contracté par la société Loiseau des Vignes en 2007, sur une durée de 7 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.75%, et dont le capital restant dû au 31/12/2008 est de 242 K€

Ces deux emprunts ne sont pas assortis de covenants bancaires.

La quote-part des dettes financières à moins de 1 an est de 56 K€.

### 5-10 Engagements hors bilan

#### - Dettes garanties par des sûretés réelles

<u>En K€</u>	<u>Montant garanti</u>
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	210
<b>Total</b>	<b>210</b>



## - Nature des sûretés réelles consenties

En 2008, aucune nouvelle sûreté réelle n'a été consentie.

Au niveau de la SCI, un emprunt dont le solde au 31/12/2008 est de 210 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet de prises d'hypothèques en 2005.

Au niveau des autres sociétés du groupe Bernard Loiseau, les sûretés réelles données en garantie des emprunts ont été levées suite au remboursement de 2003. Seuls les nantissements sur fonds de commerce dont l'extinction est automatique après dix ans subsistent.

## 5-11 Honoraires des commissaires aux comptes

	<b>Mazars</b>	<b>PWC</b>
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	<b>2008</b>	<b>2008</b>
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>		
Bernard Loiseau SA	18.2	18.2
Chez Tante Louise	3.4	
Loiseau des Vignes	3.4	
Chez Marius	3.4	
Newcore	2.6	
<b><i>Sous-total</i></b>	<b>31.0</b>	<b>18.2</b>
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31.0</b>	<b>18.2</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

## Exercice clos le 31 décembre 2008

\*\*\*\*\*

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction du groupe procède systématiquement, et à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des marques et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 5.4.4 aux états financiers.

Dans le contexte plus spécifique de la crise économique qui entraîne un manque de visibilité sur le futur, nous avons examiné les modalités de mise œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note 5.4.4 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon et Villeurbanne, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Entreprises**

Thierry Vassault

**Mazars**

Max Dumoulin

**COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA**

**BILAN ACTIF (en K€)**

	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	<b>698</b>	<b>34</b>	<b>664</b>	<b>654</b>
Immobilisations corporelles	<b>5 702</b>	<b>4 684</b>	<b>1 018</b>	<b>1 257</b>
Immobilisations financières	<b>2 706</b>		<b>2 706</b>	<b>2 376</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>9 106</b>	<b>4 718</b>	<b>4 388</b>	<b>4 287</b>
Stocks et en cours	378	10	368	377
Avances et acomptes versés sur commandes				9
Créances clients et comptes rattachés	172	37	135	133
Impôts sur les bénéfices	387		387	0
Autres créances et comptes de régularisations	1 519		1 519	1 494
Valeurs mobilières de placement	1 812		1 812	2 134
Disponibilités	243		245	186
<b>Total actif circulant</b>	<b>4 513</b>	<b>47</b>	<b>4 466</b>	<b>4 333</b>
<b>Total Actif</b>	<b>13 619</b>	<b>4 765</b>	<b>8 854</b>	<b>8 620</b>

**BILAN PASSIF (en K€)**

	NET 31/12/2008	NET 31/12/2007
Capital social	1 790	1 790
Primes d'émission, fusion	3 306	3 306
Réserves	865	865
Report à nouveau	297	80
Résultat exercice	245	288
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 503</b>	<b>6 329</b>
<b>Provisions</b>	<b>22</b>	<b>150</b>
Emprunts et dettes financières	1 146	1 014
Avances et acomptes reçus	165	113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284	299
Dettes fiscales et sociales	726	693
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8	22
<b>Total dettes</b>	<b>2 329</b>	<b>2 141</b>
<b>Total Passif</b>	<b>8 854</b>	<b>8 620</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

	2008	2007	Variation en K€
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>4 720</b>	<b>5 079</b>	<b>- 359</b>
Subvention d'exploitation	99	78	21
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges	344	166	178
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 163</b>	<b>5 323</b>	<b>- 160</b>
Achats consommés	- 1 020	- 1 055	35
Autres charges d'exploitation	- 1 773	- 1 736	- 37
Impôts, taxes et versements assimilés	-213	-215	2
Charges de personnel	- 2 849	- 2 523	- 326
Dotations aux amortissements	- 388	- 419	31
Dotations dépréciations et provisions	- 3	- 23	20
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>- 6 246</b>	<b>-5 971</b>	<b>- 275</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1 083</b>	<b>-648</b>	<b>- 435</b>
Produits financiers	1 164	881	283
Charges financières	- 44	-31	- 13
<b>Résultat financier</b>	<b>1 120</b>	<b>850</b>	<b>270</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>37</b>	<b>202</b>	<b>- 165</b>
Produits exceptionnels	20	25	- 5
Charges exceptionnelles	- 11	-17	6
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
Impôts sur les résultats (produit)	199	78	121
<b>Résultat Net</b>	<b>245</b>	<b>288</b>	<b>- 43</b>

### ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008, dont le total est de 8 854 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice net de 245 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/08 au 31/12/08.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 avril 2009, et seront proposés à l'approbation de l'assemblée générale prévue le 25 juin 2009.

#### **I. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Les comptes sociaux de Bernard Loiseau SA font ressortir un bénéfice net après impôt de 244 931 euros.

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter ce bénéfice en totalité en report à nouveau.

## II. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'événements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture et qui ont un impact significatif sur les comptes de l'exercice.

## III. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005,
- aux règlements ultérieurs applicables du CRC, ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2008 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	4 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

Les fonds commerciaux sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

### **3.2 Perte de valeur des actifs**

Le fonds commercial est valorisé à sa valeur d'apport. Chaque année, sa valeur d'inventaire est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par référence aux critères habituellement retenus dans la restauration et aux perspectives d'avenir sur la base d'une approche de valorisation par les cash-flows futurs actualisés à un taux de 10,29%. La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à la valeur comptable nette au 31 décembre 2008, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation à cette date.

### **3.3. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire (définie par l'entreprise) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

Il n'y a pas de nouveaux titres de participations acquis depuis le 31 décembre 2007.

### **3.4. Stocks**

Les stocks sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

### **3.5. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

### **3.6. Dettes fiscales**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA CHEZ MARIUS bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, BLO fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés concernées conduisent à une charge d'impôt dans les filiales (Au Pays de Bresse et Chez Marius) identique à celle qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration. La société mère enregistre quant à elle le solde par rapport au résultat d'ensemble, et constitue, le cas échéant, une provision lorsque la restitution des économies d'impôt aux filiales déficitaires est probable.

La société SA Chez Marius ayant un résultat fiscal déficitaire en 2008, une dotation de provision d'impôt a été constatée pour un montant de 2 K€ au 31 décembre 2008.

### **3.7. Engagements en matière de retraite**

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Ils font par contre l'objet d'une évaluation actuarielle, conforme aux dispositions de la norme IAS 19, et sont comptabilisés dans les comptes consolidés. Le montant global des droits acquis au 31/12/2008 s'élève à 45 K€.

### **3.8. Nature des sûretés consenties**

Néant.

### 3.9. Engagement hors bilan relatif aux droits individuels à la formation

Les engagements relatifs aux droits individuels à la formation au 31/12/2008 représentent 2 613 heures.

### 3.10. Provisions

Les provisions pour risques et les provisions pour charges sont évaluées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice des litiges et charges ayant leur origine avant la clôture de l'exercice 2008.

Ces provisions sont déterminées en fonction du risque estimé sur la base de dossiers techniques.

### 3.11. Fiscalité latente

Aucun élément significatif n'est à mentionner.

## IV. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont exprimés en K€.

### 4.1. Etat de l'actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>685</b>	<b>13</b>		<b>698</b>
Terrains et agencements	358	3	- 5	356
Constructions, installation générale, agencement	2 857	36	- 102	2 791
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 119	77	- 60	2 136
Matériel de transport, informatique, mobilier et autres	419	39	- 42	416
Immobilisations corporelles en cours	1	2		3
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>5 754</b>	<b>157</b>	<b>- 209</b>	<b>5 702</b>
Autres participations	2 128	1 098	-761	2 465
Prêts et autres immobilisations financières	248		- 7	241
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>2 376</b>	<b>1 098</b>	<b>- 768</b>	<b>2 706</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>8 815</b>	<b>1 268</b>	<b>- 977</b>	<b>9 106</b>

Note : Les diminutions sont constituées de cessions ou de mise au rebut à l'exception du poste « Autres participations » concernant les mouvements de comptes courants entre sociétés du groupe.



#### 4.2. Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>31</b>	<b>3</b>		<b>34</b>
Terrains et agencements	241	39	- 5	275
Constructions, installation générale, agencement	2 255	176	- 100	2 331
Installations techniques, matériel et outillage ind.	1 751	137	- 58	1 830
Autres immobilisations corporelles	250	33	- 35	248
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 497</b>	<b>385</b>	<b>- 198</b>	<b>4 684</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 528</b>	<b>388</b>	<b>- 198</b>	<b>4 718</b>

#### 4.3. Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
<b>Provisions</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions amendes et pénalités				
Provisions pour impôts	20	2		22
Provisions grosses réparations				
Autres provisions (1)	130		- 130	
<b>Sous total</b>	<b>150</b>	<b>2</b>	<b>- 130</b>	<b>22</b>
<b>Dépréciations</b>				
Des immobilisations				
Incorporelles				
Corporelles				
Titres équivalents				
Financières				
Des stocks et en cours	10			10
Des comptes clients	35	3	-1	37
Autres				
<b>Sous total</b>	<b>45</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>	<b>47</b>
<b>Total général</b>	<b>195</b>	<b>5</b>	<b>- 131</b>	<b>69</b>
<b>Dont dotations, reprises et IS</b>				
- d'exploitation		3	-131	
- financières				
- exceptionnelles				
- Impôt sur les sociétés		2		

(1) La diminution correspond à la reprise d'une provision pour fin d'un litige prud'homal.

Les provisions reprises parce qu'utilisées sont de 93 K€.

Les provisions reprises parce que devenues sans objet s'élèvent à 38 K€

#### 4.4. Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2008			31/12/2007
	brut	Dépréciation	net	Net
Liquides et solides	276	-	276	275
Marchandises	102	-10	92	102
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>-10</b>	<b>368</b>	<b>377</b>

#### 4.5. Etat des échéances, des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A - 1 AN	A + 1 AN
Créances rattachées à participation (1)	1 391		1 391
Prêts	2	2	
Autres immobilisations financières (2)	239		239
Clients douteux ou litigieux	46	46	
Autres créances clients	126	126	
Personnel et comptes rattachés	28	28	
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéficiés	387	387	
TVA	19	19	
Groupes et associés (1)	1 419	1 419	
Débiteurs divers		0	
Charges constatées d'avance	48	48	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 705</b>	<b>2 075</b>	<b>1 630</b>
- prêts accordés en cours d'exercice		6 K€	
- remboursements obtenus en cours d'exercice		5 K€	
- prêts et avances consentis aux associés			

(1) Voir tableau en 4.6

(2) Correspond principalement à des dépôts et cautionnements dont 159 K€ de cautionnement chez la SCI DU MAINE et au contrat de liquidité pour 69 K€.

Etat des dettes	Montant Brut	A - 1 AN	DE 1 A 5	A + 5 ANS
Emprunts et dettes à - 2 ans	1	1		
Etablissements de crédit à + 2 ans				
Emprunts et dettes financières divers	62		62	
Fournisseurs et comptes rattachés	284	284		
Personnel et comptes rattachés	320	320		
Sécurité sociale et autres organismes.	353	353		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéficiés	13	13		
TVA	31	31		
Autres impôts et taxes	9	9		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 083	1 083		
Autres dettes	172	172		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>2 328</b>	<b>2 266</b>	<b>62</b>	
- Emprunts souscrits au cours de l'exercice		Néant		
- Emprunts remboursés au cours de l'exercice		Néant		
- Emprunts et dettes auprès des associés		Néant		

#### 4.6. Détail du poste «groupe et associés»

En K€	BL SA Prêteur	BL SA emprunteur
SARL Pays de Bresse	177	
SAS Tante Louise		557
SA Loiseau des Vignes	760	
EURL BL Organisation	44	526
SA Chez Marius	437	
SAS Newcore	1	
<b>Total</b>	<b>1 419</b>	<b>1 083</b>
Immobilisations financières :		
SCI DU MAINE	1 391	
<b>Total Groupe</b>	<b>1 391</b>	<b>1 083</b>

#### 4.7. Détail du poste « Fonds commercial »

Le poste Fonds Commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 638 K€ comprend :

Eléments achetés (Hôtellerie restauration Saulieu)	62 K€
Eléments reçus en apport (activité Consultant culinaire)	576 K€
<b>Total</b>	<b>638 K€</b>

Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, ni d'aucune provision compte tenu de leur valeur actuelle au 31 décembre 2008.

#### 4.8. Tableau des filiales et participations

Montant en euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par BL SA à ses filiales	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé par la société dans l'exercice
				Brute	Nette					
SCI DU MAINE	7 500	2 222 631	99,98%	164 962	164 962	1 391 424	0	636 078	390 902	0
SA CHEZ TANTE LOUISE	46 750	1 406 498	99,62%	540 236	540 236	0	0	1 435 821	84 041	0
SARL AU PAYS DE BRESSE	7 500	63 875	99,80%	126 142	126 142	177 112	0	0	-248	0
SA LOISEAU DES VIGNES	55 000	-107 817	99,52%	104 842	104 842	760 314	0	1 237 646	26 252	0
EURL BL ORGANISATION	8 000	423 887	100%	8 000	8 000	0	0	137 287	87 097	0
SAS NEWCORE	409 000	-37 931	15,89%	130 000	130 000	1 000	0	143 453	-140 483	0

#### 4.9. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	1 074	
Créances rattachées à des participations		
Caution – dépôt de garantie	159	
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunt et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers	69	
Charges financières	36	
Dividendes reçus	900	
Abandon de compte courant		

#### 4.10. Produits à recevoir

	Montant
Autres créances	46
<b>Total</b>	<b>46</b>

#### 4.11. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96
Dettes fiscales et sociales	514
Autres dettes diverses	8
<b>Total</b>	<b>619</b>

#### 4.12. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	48	-
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>-</b>

#### 4.13. Composition du capital social

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
1. Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1.25 euros
2. Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1.25 euros

Note : L'assemblée générale du 18/06/2008 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 12 440 actions en auto-contrôle au 31/12/2008.

#### 4.14. Valeurs Mobilières de Placement

	<b>Nature</b>	<b>Valeur comptable au 31/12/2008</b>	<b>Valeur du marché au 31/12/2008</b>
SICAV Monétaires	Placements monétaires	956	967
Placement Cardif	Placements monétaires	856	1 005
<b>Total</b>		<b>1 812</b>	<b>1 972</b>

#### 4.15 Tableau de variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

<b>En K€</b>	<b>Capital social</b>	<b>Primes d'émission</b>	<b>Réserves</b>	<b>Report à nouveau</b>	<b>Résultat</b>	<b>Total Capitaux propres</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>865</b>	<b>80</b>	<b>288</b>	<b>6 329</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2006				217	- 217	<b>0</b>
Distribution dividendes					- 71	<b>- 71</b>
Résultat net de l'exercice 2008					245	<b>245</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>1 790</b>	<b>3 306</b>	<b>865</b>	<b>80</b>	<b>245</b>	<b>6 503</b>

## V. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont exprimés en K€.

### 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

	2008	2007
<b>Ventes de marchandises</b>		
- Boutique	240	236
<b>Production vendue</b>		
- Restauration SAULIEU	3 078	3 291
- Hôtellerie SAULIEU	1 361	1 501
- Prestations consultant culinaire (location gérance de BL Organisation)	15	20
- Autres	3	7
- Cessions intragroupe	23	24
<b>Total</b>	<b>4 720</b>	<b>5 079</b>

### 5.2. Détail des charges et produits exceptionnels

Les produits et charges sont peu significatifs, et sont constitués de régularisation sur exercices antérieurs.

### 5.3. Ventilation de la charge d'impôt

- Impôts sur les bénéfices	201 K€
<i>(dont 152 K€ de produit d'impôt pour option en 2008 au Carry Back)</i>	
- Dotation provision pour impôt sur bénéfice SA Chez Marius	<u>-2 K€</u>
<b>Impôt sur les bénéfices (produit)</b>	<b>199 K€</b>

### 5.4. Effectif moyen

	2008	2007
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	4	5
Employés	46	44
Apprentis	6	4
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>61</b>

### 5.5. Produits et charges financières concernant des entreprises liées

K€	2008	2007
Produits financiers	969	846
Charges financières	36	30

## **5.6. Rémunérations allouées aux mandataires sociaux**

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux, dont le détail est communiqué dans le rapport de gestion, s'élève au titre de l'exercice 2008 à 471 K€.

## **VI. AUTRES INFORMATIONS**

### **6.1. Engagements financiers**

Néant.

### **6.2. Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

### **6.3. Abandon de créance**

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Les clauses n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2008.

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

\*\*\*\*\*

Aux Actionnaires

## **Bernard LOISEAU S.A.**

Société Anonyme au Capital de 1 790 125 Euros  
2, rue d'Argentine  
21210 SAULIEU

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblée Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bernard LOISEAU S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation ainsi que des fonds commerciaux procède de ces estimations.

Dans le contexte plus spécifique de la crise économique qui entraîne un manque de visibilité sur le futur, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la direction de la société, décrites dans les notes 3.2 et 3.3 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.



### **III- Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon et Villeurbanne, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Entreprises**

Thierry Vassault

**Mazars**

Max Dumoulin

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2008

\*\*\*\*\*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1. Absence d'avis de convention et d'engagement**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## **2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

### **2-1 Convention conclue avec Madame Dominique LOISEAU**

Le compte courant de Madame Dominique LOISEAU présente un solde nul au 31 décembre 2008, de même qu'au 31 décembre 2007.

Ce compte courant n'a pas été mouvementé sur la période.

### **2-2 Conventions conclues avec la SA LOISEAU DES VIGNES**

#### **2.2.1. Convention de compte courant**

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société SA LOISEAU DES VIGNES s'élevant à 760.314 Euros au 31 décembre 2008.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5 %, générant un produit financier pour BERNARD LOISEAU SA de 27.519 €uros.

#### 2.2.2. Convention de prestations d'assistance

La société BERNARD LOISEAU SA a facturé, au titre de l'exercice 2008, à la société SA LOISEAU DES VIGNES des prestations d'assistance pour un montant hors taxes de 88.003 €uros.

#### 2.2.3. Abandons de compte courant au profit de la société SA LOISEAU DES VIGNES

La société BERNARD LOISEAU SA a consenti au profit de la société SA LOISEAU DES VIGNES des abandons de compte courant d'un montant de 340.720 €uros le 5 décembre 2003 et d'un montant de 116.000 €uros le 20 décembre 2004. Ces abandons sont assortis d'une clause de « retour à meilleure fortune ». Ces clauses n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2008.

### **2-3 Conventions conclues avec la SCI du Maine**

#### 2.3.1. Convention de compte courant

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la SCI du Maine s'élevant au 31 décembre 2008 à 1.391.424 €uros.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5 %, générant un produit financier pour BERNARD LOISEAU SA de 28.061 €uros.

#### 2.3.2. Convention de facturation de loyer

BERNARD LOISEAU SA a payé au cours de l'exercice à la SCI du Maine des loyers pour un montant hors taxes de 636.078 €uros.

Le dépôt de garantie versé à la SCI du Maine s'élève au 31 décembre 2008 à 159.020 €uros.

### **2-4 Conventions conclues avec la SAS CHEZ TANTE LOUISE**

#### 2.4.1. Convention de compte courant

La société BERNARD LOISEAU SA est redevable d'une somme de 556.650 €uros envers la société SAS CHEZ TANTE LOUISE au 31 décembre 2008.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5 %, générant une charge financière pour BERNARD LOISEAU SA de 19.343 €uros.

#### 2.4.2. Convention de prestations d'assistance

La société BERNARD LOISEAU SA a facturé, au titre de l'exercice 2008, à la société SAS CHEZ TANTE LOUISE des prestations d'assistance pour un montant hors taxes de 61.017 €uros.

### **2-5 Convention conclue avec la SARL AU PAYS DE BRESSE**

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société AU PAYS DE BRESSE s'élevant à 177.113 €uros au 31 décembre 2008.

BERNARD LOISEAU SA a abandonné les intérêts dus sur ce compte courant, lesquels s'élevaient au titre de l'exercice à 6.208 €uros.

## **2-6 Conventions conclues avec la SA CHEZ MARIUS (TANTE MARGUERITE)**

### 2.6.1. Convention de compte courant

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société SA CHEZ MARIUS s'élevant à 437.129 € au 31 décembre 2008.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5 %, générant un produit financier pour BERNARD LOISEAU SA de 13.047 €.

### 2.6.2. Convention de prestations d'assistance

La société BERNARD LOISEAU SA a facturé, au titre de l'exercice 2008, à la société SA CHEZ MARIUS des prestations d'assistance pour un montant hors taxes de 37.655 €.

## **2-7 Conventions conclues avec L'EURL BL ORGANISATION**

### 2.7.1. Convention de compte courant

La société BERNARD LOISEAU SA est redevable d'une somme de 526.479 € envers la société BL ORGANISATION au 31 décembre 2008.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,5% générant une charge financière pour BERNARD LOISEAU SA d'un montant de 16.454 €.

### 2.7.2. Convention de location gérance

La société BERNARD LOISEAU SA a donné en location gérance à la société BL ORGANISATION ses activités d'exploitation du droit d'image de Bernard LOISEAU et de consulting, moyennant une redevance annuelle représentant 20 % des sommes encaissées par le locataire gérant au titre des contrats exploités dans le cadre de la location gérance. Le montant des redevances facturées par BERNARD LOISEAU SA au titre de l'exercice 2008 s'élève à 14.679 € HT.

## **2-8 Convention de compte courant avec la SAS NEWCORE**

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société NEWCORE s'élevant à 1.000 € au 31 décembre 2008.

BERNARD LOISEAU SA a abandonné les intérêts dus sur ce compte courant, lesquels s'élevaient au titre de l'exercice à 35 €.

Fait à Dijon et Villeurbanne, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Entreprises**

Thierry Vassault

**Mazars**

Max Dumoulin

## Rapport des commissaires aux comptes

**Etabli, en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société BERNARD LOISEAU SA pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

\*\*\*\*\*

Aux Actionnaires

### **Bernard LOISEAU S.A.**

Société Anonyme au Capital de 1 790 125 Euros  
2, rue d'Argentine  
21210 SAULIEU

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Bernard LOISEAU S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

# **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées**

**(Assemblée Générale du 25 juin 2009- Onzième résolution)**

Aux Actionnaires

**Bernard LOISEAU S.A.**

Société Anonyme au Capital de 1 790 125 Euros  
2, rue d'Argentine  
21210 SAULIEU

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Bernard Loiseau S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale, dans sa cinquième résolution, et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la cinquième résolution de cette assemblée.

Fait à Dijon et Villeurbanne, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Entreprises**

Thierry Vassault

**Mazars**

Max Dumoulin

## Rapport spécial sur la réalisation des Opérations d'achat d'actions

Chers Actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005. Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2008 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 24 mai 2007 et du 18 juin 2008 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 25 juin 2009.

### 1. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

#### 1.1 Programme autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2007

L'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2007 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 23 octobre 2008, à mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 25 mai 2007 (jour suivant la date de mise en oeuvre du précédent programme de rachat) au 18 juin 2008

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 18 juin 2008 :	0,68%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre d'actions en portefeuille au 18 juin 2008 :	9 692
Valeur comptable du portefeuille au 18 juin 2008 :	63 982 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 18 juin 2008 de 6.54 € :	63 386 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
<b>Nombre de titres</b>	26 719 <sup>(1)</sup>	26 911 <sup>(2)</sup>	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
<b>Échéance maximale moyenne</b>			-	-
<b>Cours moyen de la transaction</b>	6.60 €	7.09 €		
<b>Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Montant en euros</b>	176 269 €	190 752 €		

(1) 26 719 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

(2) 26 911 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(\*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en oeuvre du précédent programme de rachat (24 mai 2007) et se termine le 18 juin 2008.



Au 18 juin 2008, Bernard Loiseau SA détient 9 692 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

## 1.2 Programme autorisé par l'assemblée générale du 18 juin 2008

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 19 juin 2008 (jour suivant la date de mise en oeuvre du précédent programme de rachat) au 28 février 2009

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 28 février 2009 : 0,94%  
 Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant  
 Nombre d'actions en portefeuille au 28 février 2009 : 13 520  
 Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2009 : 75 250 €  
 Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 28 février 2009 de 4.99 € : 67 465€

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
<b>Nombre de titres</b>	9 995 <sup>(1)</sup>	6 167 <sup>(2)</sup>	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
<b>Échéance maximale moyenne</b>			-	-
<b>Cours moyen de la transaction</b>	5.81 €	5.71 €		
<b>Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Montant en euros</b>	58 057 €	35 229 €		

(1) 9 792 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité et 203 achetées dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions.

(2) 6 167 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(\*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en oeuvre du précédent programme de rachat (19 juin 2008) et se termine le 28 février 2009.

Au 28 février 2009, Bernard Loiseau SA détient 13 520 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

## 2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 25 juin 2009

### 2.1 Objectif du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins :

- D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Bernard LOISEAU par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre AFEI reconnue par l'AMF;

- D'attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Bernard LOISEAU, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- D'annuler des actions ainsi rachetées.

## **2.2 Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir**

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 143 210 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat des actions ne devra pas excéder 15 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 2 148 150 €.

## **2.3 Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir**

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Eurolist Compartiment C  
Code SICOVAM : 6696 Code REUTER : BDLU.PA

### **Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir :**

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

## **2.4 Durée du programme**

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 25 décembre 2010 inclus.

# TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

## Résolutions relevant d'une décision ordinaire

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élevant à 244 931 euros, en totalité en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2007	0.05 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2006	0.05 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2005	0	N/A

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 8 434 225 euros et un bénéfice net consolidé part du Groupe de -235 556 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui sont présentés.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdits conventions et engagements.

### CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la onzième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées.

- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 18 juin 2008 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS est arrivé à son terme, décide de nommer, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le cabinet AUDITIS, 5 rue René Char, 21000 Dijon, représenté par Philippe DANDON, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La Société AUDITIS pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, la Société AUDITIS a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, elle n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles aurait participé la société BERNARD LOISEAU SA ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

L'Assemblée générale ayant constaté la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Laurent Bracieux, décide de nommer, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, Madame Céline FLEURY, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, demeurant à la même adresse 5 rue René Char, 21000 Dijon.

Madame Céline FLEURY, pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, Madame Céline FLEURY a confirmé qu'au mieux de sa connaissance et sur la base des informations reçues, elle n'avait pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles aurait participé la société BERNARD LOISEAU SA ou les sociétés que cette dernière contrôle au sein de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Bertron, demeurant au 7 rue Collège, 21210 Saulieu est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Clauzel demeurant au 38 rue des Epinettes -75017 Paris, est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur François Pierson demeurant au 26 rue Auguste Comte -92170 Vanves, est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

### **Résolutions relevant d'une décision extraordinaire**

## **ONZIEME RESOLUTION**

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10<sup>ème</sup> du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 18 juin 2008.

## **DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de supprimer l'obligation statutaire pour chaque administrateur de détenir au moins une action de la Société et de supprimer corrélativement à l'article 15 des statuts, le dernier alinéa qui était rédigé comme suit :

« Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action ».

## **TREIZIEME RESOLUTION**

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.